



PETITION – Juin 2017

Appel aux députés du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale

Une réforme du CoBAT pour consacrer la bruxellisation ?

L'avenir de la protection du patrimoine se joue au Parlement en ce moment

La Commission Royale des Monuments et Sites (CRMS) est le gardien du patrimoine de notre Région. Elle dispose d'un outil - l'avis conforme - c'est-à-dire contraignant - destiné à contrôler les projets ou les travaux prévus sur les biens qui ont été protégés (biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde). De cette manière, elle peut imposer des conditions d'exécution à ces projets ou travaux ou même s'y opposer lorsqu'ils sont trop dommageables au bien protégé. Un des principaux mérites de cet avis conforme est qu'il oblige les investisseurs immobiliers à modérer eux-mêmes leurs ambitions lorsqu'ils développent des projets sur des biens protégés par crainte d'un refus ou d'un permis conditionnel sévère.

Sans l'avis « conforme » et l'expertise de la CRMS, le Bois de la Cambre serait devenu un parc d'attraction, la toiture du Palais des Beaux-Arts de Victor Horta serait remplacée par des sheds industriels, la statue équestre qui marque le centre de la Place Royale aurait disparu, le Mont-de-Piété serait peint en noir, les hôtels de maître les plus anciens de la rue aux Laines seraient promis à la démolition, la place du Sablon serait envahie par les enseignes publicitaires, le Grand Entrepôt de Tour et Taxis n'existerait plus, ...

On le sait, le patrimoine bruxellois est sans cesse et de plus en plus menacé. La nouvelle réforme du CoBAT (Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire) proposée par le Gouvernement Vervoort et actuellement en discussion au Parlement bruxellois, prévoit de réduire le rôle de la CRMS et de supprimer son avis conforme (art. 177 du CoBAT) sous prétexte que, dorénavant, une administration compétente veillera sur le patrimoine classé. C'est oublier que la CRMS est un organe indépendant alors que l'Administration du patrimoine - aussi compétente soit-elle - doit, elle, obéir aux injonctions du Gouvernement.

Dans une ville où les pressions du marché sont de plus en plus fortes et où le lobby immobilier est proche du pouvoir politique, supprimer l'avis conforme de la CRMS consisterait à la vider de son sens et à livrer les biens les plus précieux de notre Région aux ambitions de la promotion immobilière. Si elle est adoptée, cette réforme parachèverait la bruxellisation de Bruxelles !

Dans son ensemble, la réforme appelle de nombreuses critiques, entre autres, parce qu'elle amorce une dérégulation de l'urbanisme bruxellois et représente un affront à la participation citoyenne. Mais ce recul de la protection du patrimoine reste un des points les plus dommageables pour l'avenir de Bruxelles.

Il n'est pas trop tard pour préserver l'intégrité de la CRMS. Il n'est pas trop tard pour protéger notre patrimoine à tous - c'est-à-dire, ce qui fait l'histoire et la beauté de la ville et contribue à la qualité de vie de ses habitants.

Nous demandons aux députés du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale de refuser la réforme de l'art. 177 du CoBAT, proposée le Gouvernement Vervoort.

Signez la pétition s'il vous importe de préserver notre patrimoine et de léguer aux générations futures les trésors que recèle Bruxelles !